

Les sénateurs se mobilisent autour de leur bureau définitif

Le bureau définitif du Sénat de la République démocratique du Congo est désormais opérationnel. Les sept membres élus ont été officiellement installés le 14 dernier mai au Palais du peuple de Kinshasa au cours d'une cérémonie solennelle à laquelle plusieurs personnalités tant nationales qu'étrangères ont pris part, en l'absence toutefois du président Joseph Kabila et du Premier ministre Antoine Gizenga.

L'installation du bureau définitif du Sénat a mobilisé le monde. Au rendez-vous, des membres du gouvernement et ceux du bureau de l'Assemblée nationale, avec en tête son président Vital Kamerhe, ainsi que des responsables des cours et tribunaux. Ont été aussi présents les membres des missions diplomatiques.

L'affluence était telle que certains journalistes et retardataires n'ont pas eu accès à la salle, après le démarrage de la cérémonie à 15 heures.

S'appuyant sur l'article 114 de la Constitution qui prévoit la convocation de la session extraordinaire le quinziesme jour suivant la proclamation des résultats des élections, le président du bureau provisoire du Sénat, Mbueshi Kongo, a rappelé la mission assignée à son bureau.

Il s'est agi, selon lui, de l'installation du bureau sous la direction du doyen, assisté de deux sénateurs les moins âgés, de la validation des pouvoirs, de l'élaboration et de l'adoption du règlement intérieur ainsi que de l'élection du bureau définitif. D'où la cérémonie du jour qui constitue le couronnement de la mission dévolue au bureau provisoire, a déclaré Mbueshi Kongo.

«Je ne suis pas un vice-président»
Le président élu du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a profité de l'occasion pour éclairer l'opinion face aux ambitions qu'on lui prête.

«Je ne suis pas un vice-président pour jouer le rôle du président de la République, mais j'ai été élu président du Sénat ayant un pouvoir clairement défini», a-t-il rétorqué à ceux qui voient en son élection une oppor-

tunité pour prendre la place du chef de l'Etat.

Bien que la Constitution prévoit qu'en cas de vacance ou d'empêchement grave du président de la République, le président du Sénat assume l'intérim jusqu'à l'organisation des élections, Kengo wa Dondo a fait savoir que cela n'a jamais été la motivation qui l'a poussé à postuler au présidium de la Chambre haute du Parlement.

C'est plutôt le souci d'organisation pour faire avancer la démocratie en RDC, a-t-il souligné.

Kengo se veut rassembleur

Par ailleurs, Léon Kengo a tenu à rassurer ses compatriotes sur son appartenance politique. A ce sujet, il a souligné qu'il a été élu comme indépendant et qu'à ce titre, il se mettra au milieu du village en vue de concilier les divergences, les antagonismes et de recréer un environnement apaisé et décripé.

Les sept membres du bureau du Sénat, en l'occurrence le président, assisté de deux vice-présidents, du rapporteur et de son adjoint ainsi que d'un questeur et de son adjoint, ont ensuite été présentés à l'assistance et installés officiellement.

Les sénateurs saluent l'hétérogénéité du bureau

Après l'ambiance du vote, les sénateurs ont mis de l'eau dans leur vin. Abordés, plusieurs membres de cette institution se sont dits satisfaits de la composition du bureau et ont tenu à saluer l'hétérogénéité constatée.

Proche de l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), issu du Rassemblement congolais pour la démocratie/ Kisangani - Mouvement de Libération (RCD/KML), l'ancien ministre John Tibassima n'a pas caché son soulagement à l'issue de la cérémonie : *«La démocratie a parlé en ce qui concerne la composition du bureau et nous sommes contents de tous ceux qui sont là, parce que c'est nous qui les avons élus».*

Convaincu que les sénateurs ont agi avec sagesse et responsabilité en élisant les membres du bureau, il invite ses collègues à mettre en évidence ce qui les unit pour travailler



dans l'harmonie, la transparence et le soutien mutuel.

Membre également de l'AMP, Henry Thomas Lokondo se montre enthousiaste : *«La cérémonie du jour est protocolaire, constitutionnelle. Nous sommes contents de la mise en place du bureau définitif, synonyme qu'on commence maintenant le travail afin de jouer notre rôle au sein de cet organe législatif».*

Optimiste pour l'avenir, il exclut tout éventuel couac lié à l'appartenance politique et s'oppose à toute division pour le bien-être du peuple congolais.

«La démocratie a besoin de contreponds»

Romain Nimy, sénateur du Mouvement de Libération du Congo (MLC), proche de l'opposition, est également souligné : *«La démocratie a besoin de contreponds et de différence. L'élection d'un homme du centre, un indépendant comme Kengo, est un gage de survie pour la démocratie».*

Redoutant la récupération de la situation par la majorité, Romain Nimy fait savoir que, suivant le règlement intérieur, le choix du mode de vote revient au président du Sénat. *«J'espère que Kengo étant démocrate, il choisira le vote secret pour permettre à tout le monde de s'exprimer li-*

brement, selon sa conscience», a-t-il estimé.

Aubin Ngongo Luwowa, proche aussi de l'Union pour la Nation, abonde également dans le même sens : *«Avec un ancien Procureur général, ancien président du Conseil judiciaire à la tête, le Sénat travaillera en respectant strictement la Constitution et les lois de la République».*

A propos des familles politiques qui orientent parfois le vote, il pense qu'il faut oublier cet aspect des choses ; car, soutient-il, *«une famille politique ne vote pas des lois. Il y a des lois qui existent déjà et d'autres que les sénateurs vont voter. Et tout le monde est censé les respecter».*

Un avenir rose

Issu du RCD, mais élu rapporteur adjoint de la Chambre haute en tant que candidat indépendant, Jean-Pierre Lola Kisanga voit, quant à lui, l'avenir en rose. *«J'entrevois, dit-il, l'avenir du Sénat avec beaucoup d'optimisme, de responsabilité et de confiance. Nous travaillerons de concert avec tous les sénateurs dans le respect des règles de la démocratie et de la différence».*

«Il est possible, poursuit-il, que nous puissions susciter un nouveau dynamisme au sein du Sénat afin que le parlement de la troisième République donne l'exemple d'un modèle institutionnel nouveau qui accompagnera la République dans la réalisation des défis qui s'imposent à elle».

Dominique MUKENZA

Le président du Sénat n'a pas le pouvoir d'influencer le vote

Le pouvoir législatif en République Démocratique du Congo est exercé par un Parlement composé de deux Chambres, à savoir l'Assemblée nationale et le Sénat.

Selon l'article 100 de la Constitution, chacune des Chambres jouit de l'autonomie administrative et financière et dispose d'une dotation propre. Le Parlement vote les lois. Il contrôle le gouvernement, les entreprises publiques ainsi que les établissements et services publics.

D'après le sénateur Fidèle Sulubika Issa, membre de l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), la mission du président du Sénat est de coordonner le travail des sénateurs tout en respectant les règles du jeu, c'est-à-dire la loi

et l'esprit du règlement intérieur de la Chambre haute du Parlement.

Malgré la majorité numérique des membres de l'AMP au Sénat, le président du bureau de cette Chambre ne peut en aucun cas influencer le vote des lois. Pour Sulubika, ce membre élu n'a pas d'agenda caché dans l'exercice de sa fonction.

La politique étant un jeu d'intérêts, soutient-il, les sénateurs membres des partis ou des regroupements politiques ainsi que les indépendants doivent faire leur travail pour défendre les intérêts de leur électoralat, et donc du peuple congolais.

S'agissant de la levée de l'immunité d'un député national ou d'un sénateur, le cas par exemple du sénateur

Jean-Pierre Bemba qui est allé se faire soigner au Portugal, Fidèle Sulubika a souligné que c'est la plénière du Sénat qui doit trancher. Les membres devront se décider au cours d'une réunion.

La Constitution de la République en son article 110 indique que le mandat d'un député ou d'un sénateur peut prendre fin par l'expiration de la législature, le décès, la démission, l'empêchement définitif et l'incapacité permanente.

A cela s'ajoute l'absence non justifiée ou non autorisée à plus d'un quart des séances d'une session et la condamnation irrévocable à une peine de servitude pénale principale pour infraction intentionnelle, etc.

Bibiche MUNGUNGU

Sommaire

- Monuc: les raisons de la prolongation du mandat jusqu'au 31 décembre 2007.....P.2
- Paul Madidi : «La Cour pénale internationale va bientôt lancer des mandats d'arrêt contre d'autres leaders congolais».....P.3
- Nord-Kivu : urnes et isolements en vente sur les marchés.....P.4
- Mbandaka : surprise et satisfaction après l'élection de Kengo wa Dondo.....P.4

A chaud

Monuc: les raisons de la prolongation du mandat jusqu'au 31 décembre 2007



Arrivé à terme le 15 mai dernier, le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (Monuc) vient d'être prolongé jusqu'au 31 décembre 2007. Ainsi en a décidé le Conseil de Sécurité de l'ONU, à l'unanimité de ses membres, au cours d'une réunion tenue le 15 mai à New-York, ville américaine qui abrite le siège des Nations Unies.

Selon M. Kemal Saiki, porte-parole de la Monuc qui a annoncé cette prolongation au cours du point de presse hebdomadaire tenu le 16

mai à Kinshasa, la Résolution 1756 votée par le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise également le maintien des effectifs de la Monuc en RDC.

Contribuer à la stabilité du pays

Ces effectifs, poursuit Kemal Saiki, pourront aller jusqu'à 17.030 militaires, 760 observateurs militaires, 391 formateurs de police et 750 membres d'unités de maintien de l'ordre.

Cette Résolution autorise également la Monuc à aider le Gouverne-

ment congolais dans l'instauration d'un environnement stable en matière de sécurité.

Et dans ce cadre, la Mission onusienne appuiera les opérations conduites par les brigades intégrées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) déployées dans l'Est du pays, tout en les sensibilisant au respect des droits de l'homme, a encore fait savoir le porte-parole de la Monuc.

Sur le plan politique, la Mission onusienne entend mettre à profit le reste de ses jours en RDC pour soutenir la consolidation des institutions démocratiques, le rétablissement de l'Etat de droit et garantir un environnement sûr et stable pour la tenue d'élections locales libres et transparentes.

Ce processus prévoit l'élection de 98 Conseils municipaux, 5400 Conseils communautaires locaux, 98 bourgmestres, 21 maires, 700 chefs de secteurs et leurs adjoints sur l'ensemble du pays.

Motivation de la Résolution

La Résolution 1756 votée par le Conseil de Sécurité de l'ONU sur la RDC a été motivée par plusieurs faits contenus dans le dernier rapport que le Secrétaire général de

l'ONU a adressé à l'Assemblée générale en mars 2007.

Le Conseil a également épinglé le massacre survenu dernièrement dans la province du Bas-Congo et les affrontements armés ayant opposé l'armée régulière à la garde rapprochée du sénateur Jean-Pierre Bemba les 22 et 23 mars dernier à Kinshasa comme étant des faits qui confirment la persistance du recours à la violence en RDC pour le règlement des différends.

La persistance des groupes armés dans l'Est de la RDC, le trafic illicite d'armes et des ressources naturelles ainsi que l'insécurité grandissante qui sévit dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu n'ont fait que confirmer le rapport du Secrétaire général de l'ONU.

La Résolution 1756 du Conseil de Sécurité sur la RDC est intervenue alors que Mme Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme était en visite de travail de cinq jours dans ce pays. Elle était en pourparlers avec les dirigeants congolais afin d'obtenir plus d'engagement de leur part dans la lutte contre l'impunité, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Diéudonné MBUYI

A savoir

Zoom sur la Cour Pénale Internationale

Les pires crimes qui ont été commis dans le monde ne resteront plus impunis. Les auteurs de ces violations des droits de l'homme devront désormais répondre de leurs actes devant une cour internationale compétente. C'est ce qui a justifié la création de la Cour pénale internationale (CPI). Comment fonctionne-t-elle? Quelles sont les pays membres? Comment cette cour peut-elle intervenir en RDC? Autant de questions que bon nombre de personnes se posent sur l'existence de cette institution.

Première Cour pénale internationale permanente, la CPI a vu le jour le 17 juillet 1998 par l'adoption du Statut de Rome, considéré comme le fondement juridique de la création de cette Cour. Ce statut est entré en vigueur le 1er juillet 2002 après sa ratification par 60 pays.

Depuis le 1er janvier 2007, l'effectif d'Etats parties du Statut de Rome est passé à 104. Et parmi ces pays, figure la RDC.

La compétence de la CPI

Basée à la Haye, aux Pays-Bas, la CPI est compétente sur les questions des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale. Ce qui lui donne le pouvoir d'enquêter et d'engager des poursuites contre les auteurs des crimes de guerre, de génocide et des crimes contre l'humanité.

Cette Cour juge et, le cas échéant, condamne les personnes

inculpées. Même si elle reçoit les financements des Etats parties, des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations internationales, de particuliers et d'entreprises, elle demeure une institution internationale indépendante et neutre.

Dans ce cas, aucune personne, aucun gouvernement n'a le droit d'influencer l'action des juges. Toutefois, il faut noter que la Cour ne se substitue pas aux systèmes nationaux de justice pénale, mais elle les complète.

Pas d'immunité devant la CPI

La notion d'immunité devant la CPI n'est pas prise en compte. Ce qui revient à dire qu'aucune person-

ne ne peut échapper à des poursuites en raison de fonction ou d'un poste occupé à l'époque où les crimes ont été commis.

En outre, souligne un document de la CPI, le fait d'agir en qualité officielle de chef d'Etat, de membres du gouvernement ou du Parlement, de représentant élu ou d'agent d'un Etat n'exonère en aucune façon une personne des poursuites ou de sa responsabilité pénale.

La présence de la CPI en RDC

Le conflit armé qu'a connu la RDC a occasionné d'énormes pertes en vies humaines. Curieusement, les auteurs de ces crimes contre l'humanité continuent à être couverts par l'impunité.

Pour rétablir les victimes dans leurs droits, le président Joseph Kabila a écrit au procureur de la CPI en mars 2004 pour que celui-ci puisse enquêter sur les crimes commis depuis le 1er juillet 2002 en RDC.

Après examen, la requête du chef de l'Etat a été acceptée par le procureur qui considérait qu'il y avait suffisamment de motifs susceptibles de lancer une enquête sur les crimes commis en RDC depuis cette date. C'est ainsi que les enquêtes ont été diligentées. Première cible à tomber dans le filet de la CPI, le président de l'Union des patriotes congolais (UPC), Thomas Lubanga.

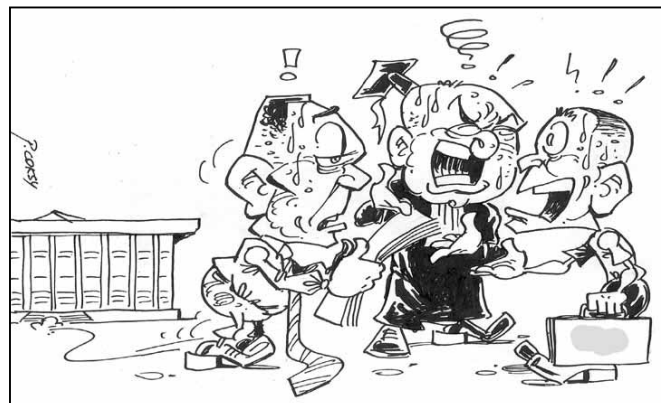
Des sanctions contre les auteurs des crimes

A travers sa présence en RDC, la Cour pénale entend aider les victimes des crimes à rentrer dans leurs droits et obtenir des sanctions contre les principaux responsables de ces crimes.

La CPI comprend 4 organes, à savoir : la présidence, les Chambres, les bureaux du Procureur et le greffe. Chacun de ces organes a un rôle spécifique. S'agissant de l'ouverture d'une enquête, les pays membres peuvent demander au Procureur de mener une enquête.

Dans ce cas, le bureau du Procureur chargera ses enquêteurs de descendre sur terrain pour recueillir des éléments de preuve dans les zones où les crimes ont été commis.

Blandine LUSIMANA



A cœur ouvert

Paul Madidi : «La Cour pénale internationale va bientôt lancer des mandats d'arrêt contre d'autres leaders congolais»

La lutte contre l'impunité préoccupe la Cour pénale internationale (CPI). C'est dans ce cadre qu'elle a entrepris des poursuites en justice contre Thomas Lubanga, ancien chef de l'Union des patriotes congolais (UPC), branche armée opérant en Ituri, dans la Province Orientale. Paul Madidi, chargé de l'information et coordonnateur des programmes de sensibilisation de la CPI en République démocratique du Congo, éclaire l'opinion sur cette institution.

Paul Madidi, en quoi consiste le travail de la Cour pénale internationale ?

La Cour pénale internationale (CPI) est un tribunal international, le tout premier, permanent, créé pour lutter contre l'impunité des auteurs présumés des crimes plus graves qui touchent la communauté internationale à savoir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. C'est donc pour ces crimes commis après juillet 2002 que la CPI est compétente. Son siège se trouve à La Haye, aux Pays-Bas. Certes, la Cour exerce sa compétence à l'égard de ces crimes que je viens de citer lorsqu'ils sont commis sur le territoire d'un Etat qui a ratifié le Statut de Rome qui est l'acte constitutif de la CPI, mais aussi lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies défère une situation donnée au Procureur de la CPI.

Où en est-on aujourd'hui avec le procès de Thomas Lubanga, un Congolais actuellement poursuivi par la CPI ?

Il faut tout de suite corriger. Le procès Lubanga n'a pas encore commencé. Il a été créé une Chambre de première instance qui va justement organiser le procès. Ce qui s'est passé jusqu'ici, c'est une audience de confirmation des charges au cours de laquelle le procureur devait donner les preuves des accusations qu'il a contre Lubanga Dyilo. Il s'agit de l'enrôlement des enfants de moins de quinze ans au sein de la branche armée de l'UPC. Et surtout d'avoir fait participer ces enfants dans des hostilités. Cette audience de confirmation des charges s'est déroulée en novembre 2006. Et les juges, après étude et analyse des preuves présentées par le Procureur, ont confirmé ces charges. Maintenant, on attend le procès dont la date sera précisée par cette Chambre dont je viens de parler dans les semaines ou mois qui viennent.

Outre Thomas Lubanga, y a-t-il des poursuites prévues contre d'autres seigneurs de guerre ?

Comme dit souvent le Procureur, Thomas Lubanga est peut-être le premier citoyen congolais qui est arrêté, mais il n'est certainement pas le dernier. Les enquêtes se poursuivent non seulement en Ituri mais aussi sur d'autres territoires en dehors de l'Ituri. Lorsque le gouvernement con-



Selon Paul Madidi, la Cour pénale internationale est déterminée à traquer les auteurs de génocide et des crimes contre l'humanité. (Photo CPI)

golais avait demandé au Procureur de la CPI de se saisir de la situation en RDC, c'était pour qu'il enquête sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. La première enquête ou affaire, c'était sur la situation en Ituri. Mais il y en aura d'autres. D'ailleurs, le Procureur a déjà fait remarquer qu'avant la fin de cette année, d'autres mandats d'arrêt seront annoncés et lancés contre d'autres leaders congolais. Toujours, avant la fin de 2007, la Cour annoncera l'ouverture d'une autre enquête en dehors de l'Ituri.

Les victimes et les témoins ont-ils déjà été entendus par la CPI ?

Certainement que des témoins ou même des victimes ont été consultés avant et pendant les enquêtes. Pour ce qui est des victimes, tout dépend des juges et des victimes elles-mêmes qui peuvent intervenir à tout moment de la procédure. Cela doit se faire évidemment en veillant au respect de la confidentialité qui entoure la question des victimes et des témoins.

Propos recueillis par
Olivier DIOSSO
et Désiré BAERE

Micro baladeurs

Comment jugez-vous la composition du bureau définitif du Sénat ?



Célestine Ekoko, ménagère, Barumbu

Je suis très satisfaite de ce vote qui met en place l'opposition et le pouvoir pour une cause commune, à savoir la reconstruction du pays. La présence de toutes les tendances dans ce bureau définitif donne des signaux forts de développement et de la reconstruction du pays. La cohabitation est certaine, car ils doivent travailler dans l'unité, la solidarité et l'amour afin de relever le défi majeur qui les attend.

Godus Tagu, cordonnier, Masina

La composition du bureau définitif du Sénat me satisfait, car elle donne de la quiétude à la population. Elle a mis fin aux murmures, selon lesquels on est retourné à l'époque où, seule, une famille politique dirigeait. Cette élection a également créé l'équilibre au sein de notre système politique. Aux nouveaux élus, nous devons



donner la chance de travailler dans la quiétude pour le bien-être de tous les Congolais. Etant nous-mêmes Congolais, nous devons oublier le passé et regarder tous dans la même direction.

Jean Nanga, commerçant, Kinshasa

Cette composition est équilibrée aussi longtemps que toutes les tendances s'y retrouvent. Cette option permettra une bonne cohabitation et une gestion harmonieuse de la Chambre haute du Parlement, parce que les proches du pouvoir et ceux de l'opposition vont se surveiller mutuellement. Ce vote est également un signe palpable de la démocratie et crédibilise le Sénat.



Jean Kalala, fonctionnaire, Kintambo



Cette composition hybride est bonne du fait qu'elle donne des garanties à ceux qui pensaient qu'une nouvelle dictature veut s'installer au pays. C'est une formule purement congolaise où la minorité l'emporte sur la majorité. Attendons voir ce que ça peut donner comme résultat. Quelles que soient leurs familles politiques, les membres de ce bureau définitif ont intérêt à cohabiter et à collaborer pour sauver la jeune démocratie congolaise.

Victorine Odia, couturière, Kalamu

Cette composition est bonne, mais cela ne suffit pas. Ce qui reste à faire, c'est le travail que tout Congolais attend de nouveaux élus. Et pour que le bureau du Sénat arrive à donner de bons résultats, il faut que ses membres soient unis et puissent surtout avoir la crainte de Dieu, socle de toute réussite.



Qu'ils travaillent tous avec l'idée de la reconstruction et combattent la prédation qui a plongé ce pays dans le sous-développement. Que chacun des membres du bureau mette la main à la pâte pour faire la différence avec le passé.

Propos recueillis à Kinshasa par Blaise NDONGALA

NORD-KIVU

Urnes et isoiloirs en vente sur les marchés

Urnes, isoiloirs et autre matériel électoral, qui ont servi lors de récents scrutins en RDC, se retrouvent sur les marchés de Butembo, au Nord-Kivu. S'ils font le bonheur de certains, d'autres se demandent avec quoi seront organisées les prochaines élections locales.

Donnez 270 francs et je vous passe ma marchandise. La marchandise dont ce jeune taximan de Butembo parle avec des amis, dans la province du Nord-Kivu, ce sont les urnes et les isoiloirs qui ont servi lors des élections présidentielle et législatives de juillet 2006. Depuis un certain temps, ce matériel, propriété de la Commission

électorale indépendante (CEI), se vend dans les rues et dans les boutiques de cette cité qui abrite le bureau de liaison de la CEI pour le territoire de Lubero.

«Moi, je ne vends que des isoiloirs (en carton, NDLR), lance, sous le couvert de l'anonymat, un des vendeurs. Ils sont très recherchés. Plusieurs personnes les utilisent comme matelas. Les jeunes s'en servent pour confectionner les plafonds de leur case ou de leur chambre.»

«Je les utilise comme bois de chauffage»

Des mamans vendeuses de sel et d'arachides grillées déchirent ces cartons pour emballer les produits. «Moi, je les utilise comme bois de chauffage, raconte une femme. Vous savez que trouver du bois est un casse-tête ici en ville. Alors, on se rabat sur ce carton qui ne coûte pas cher. Ça brûle bien et longtemps. Ça nous aide à préparer à manger pour les enfants.» En plein marché central de la ville, M. M., surpris en train de ranger sa marchandise dans une urne orange à façade transparente, estime que c'est «un emballage de qualité»: «À travers cette vitrine, je peux vérifier facilement qu'aucun de mes articles n'a été dérobé à partir du dépôt.»

Dans les magasins situés aux abords de la ville, le matériel électoral est étalé en pleine rue. Au quartier Mutiri, K. K. dévoile la combine sans complexes. Il suffit, dit-il, de trouver un bon commissionnaire à la CEI: «C'est une bonne affaire. On revend le double, parfois le triple. Malheureusement, le matériel est en nombre limité et très demandé.»

Matériel «détourné»

Plusieurs vendeurs de ces isoiloirs et urnes racontent qu'ils se les procurent au bureau de liaison de la CEI. Athanase Meno, chargé de la formation dans ce bureau, dément catégoriquement cette version: «Nous n'avons jamais vendu quoi que ce soit. En principe, les urnes et bulle-



tins doivent être détruits après usage. C'est ce que nous avons fait. Quant à savoir où ces vendeurs s'approvisionnent, posez-leur la question! Mais ce n'est pas ici qu'ils les achètent.»

Toutefois, a-t-il précisé, une partie de ces objets a été donnée à des nécessiteux dans un but humanitaire. «Nous sommes surpris que des gens que l'on croyait aider préfèrent ensuite vendre», lâche-t-il amèrement. À la question de savoir si le bureau de Butembo va poursuivre les vendeurs, il répond diplomatiquement: «La CEI n'aime pas les problèmes.»

Une source anonyme affirme cependant que certains agents, une fois leur contrat terminé, ont vendu à des tiers le matériel à détruire, histoire de se faire un peu d'argent avant de plier bagage. Chez les revendeurs, une grande urne coûte jusqu'à un dollar (540 Fc) et une petite 270 Fc. Pour une pièce en carton d'un isoiloir, il faut compter 200 à 300 Fc.

Gilets et antenne parabolique

Il n'y a pas que les isoiloirs et les urnes qui se retrouvent sur le marché. Les gilets des agents de la CEI portant le sigle de celle-ci ont eux aussi la cote. Surtout auprès des chauffeurs de taxi qui les utilisent comme

«tenues de camouflage». Quand ils les portent, ils parviennent, en effet, à amadouer plus facilement les membres de la Police spéciale de roulage (PSR).

«Si vous avez ce gilet, vous avez le feu vert!» se réjouit A. K., qui exploite une moto taxi sur le tronçon Beni-Butembo. Dans une université de la place, l'antenne parabolique d'un cybercafé porte l'inscription «CEI/RDC». Interrogé sur l'origine de ce matériel, le responsable des lieux se refuse à tout commentaire.

N'empêche, à Butembo, certains se demandent avec quel matériel la CEI organisera les prochaines élections locales, qui devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

Kennedy WEMA
InterCongo media/Syfia

Brièves

Une sélection de Joseph NKAMBIDIO

■ **Kasaï Oriental.** Le gouvernement provincial publié mi-mai par le gouverneur de province, Ngoy Kasanj, a été accueilli sans enthousiasme par la population, déçue de la nomination des ministres jugés «sans envergure politique». D'aucuns auraient préféré l'entrée des technocrates au gouvernement, en lieu et place d'illustres inconnus. Ce gouvernement de dix membres sera investi après l'adoption prochaine de son programme d'action à l'Assemblée provinciale.

■ **Kasaï Occidental.** L'Assemblée provinciale a créé une ligne de crédit budgétaire pour la promotion des droits humains. Cette mesure a été prise lors d'une formation de deux jours organisée récemment à Kananga par le Haut Commissariat des Droits de l'homme en faveur de députés provinciaux. L'Assemblée provinciale a inscrit les droits humains comme une priorité à vulgariser auprès de la population afin de l'aider à connaître ses droits pour mieux les défendre.

EQUATEUR

Mbandaka : surprise et satisfaction après l'élection de Kengo wa Dondo

L'élection, le 11 mai dernier, de Léon Kengo wa Dondo, candidat indépendant, au poste de président du Sénat où l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) est pourtant majoritaire, suscite de nombreuses réactions à l'Equateur, sa province d'origine. A Mbandaka, chef-lieu de province et fief de l'Opposition, la nouvelle a été favorablement accueillie.

Personne, au fait, n'y croyait tellement. Mais une fois annoncée, la nouvelle s'est répandue dans la ville comme une traînée de poudre. «Kengo a gagné! C'est lui le président du Sénat...», pouvait-on entendre ça et là.

La joie était visible sur les visages de nombreux Mbandakais (habitants de Mbandaka) dans l'après-midi du 11 mai. Au marché central de la ville, des groupes de gens se sont créés spontanément pour commenter l'évènement.

Rééquilibrage politique

Pour de nombreux sympathisants de l'Union pour la Nation (UN, plateforme ayant soutenu Jean-Pierre Bemba au second tour de la présidence présidentielle et à laquelle s'était joint Kengo), l'élection de ce dernier à la tête du Sénat constitue une grande

victoire et un motif de satisfaction pour l'Opposition. «Cela permet un rééquilibrage de l'espace politique congolais. C'est une bonne affaire que le deuxième personnage du pays soit issu de l'Opposition», confie David Bilongo, un enseignant.

D'autres estiment que l'Opposition a pris sa revanche sur l'AMP, qui l'avait emporté lors des sénatoriales et de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de provinces dans

les circonscriptions où l'UN avait la majorité.

Des militants du Mouvement de libération du Congo (MLC), principal parti d'opposition, espèrent qu'avec l'élection de Kengo à la tête du Sénat, la levée de l'immunité du sénateur Jean-Pierre Bemba, qu'il avait soutenu au second tour de la présidentielle, ne pourrait plus avoir lieu.

Mathieu MOKOLO
InterCongo media/Syfia



Journal Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1er niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081- 0123090

http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGC, l'APEFE et l'ACDI;
en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant
Philippe DE BOECK
Directeur de rédaction
Yves KALIKAT
Rédacteur en chef
Désiré BAERE
Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Joseph NKAMBIDIO (APA)
Olivier DIOSO (Le Potentiel)
Dominique MUKENZA (Le Phare)
Blandine LUSIMANA (L'Observateur)
Bibiche MUNGUNGU (La Référence Plus)
Blaise NDONGALA (The Post)
Dieudonné MBUYI (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin
Patou BOMENGA
Lav-out et mise en page
ASIMBA BATHY
Diffusion
Jean KIALA
Fabrice RUGAMIKA